

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 10 septembre 2012 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h 30, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

285- 2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum.

R 286-2012

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AOÛT 2012

Sur la proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 6 août 2012 soit adopté.

ADOPTÉ

R 287-2012

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes lot 1 et lot 3 du 7 septembre 2012, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 464 943,02 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 2 du 7 septembre 2012, d'une somme de 63 307,21 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

288-2012

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 août 2012.

R 289-2012

MRC DE JOLIETTE – POLITIQUE CULTURELLE – APPROBATION ET SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU le projet de politique culturelle soumis par la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree approuve ce projet et est disposée à le soutenir pour en assurer le succès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle et unanimement résolu par les conseillers;

QUE la municipalité de Crabtree entérine le projet de politique culturelle soumis par la MRC de Joliette et l'approuve selon ses forme et teneur;

QUE la municipalité de Crabtree assure la MRC de Joliette de sa participation au budget afférent pour l'année 2012, lequel s'établira, en ce qui concerne la municipalité de Crabtree, à un montant approximatif de 1 635 \$.

ADOPTÉ

R 290-2012

LOTISSEMENT PROJET DU MANOIR DU BOISÉ CRABTREE

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree sera propriétaire de 3 terrains à être cédés au Manoir du Boisé Crabtree;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) exige que les 3 lots soient regroupés en un seul pour autoriser le projet;

ATTENDU QUE l'arpenteur géomètre Jérôme Harnois a soumis une offre de service le 5 septembre 2012 pour effectuer le lotissement pour la somme de 1 200\$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers;

QUE le conseil accepte l'offre de service d'une somme de 1 200 \$ pour effectuer le nouveau lotissement regroupant les 3 lots qui seront cédés pour la construction du Manoir de Boisé aussitôt que la municipalité en deviendra propriétaire.

ADOPTÉ

R 291-2012

MANDAT - ACHAT ET TRAVAUX AU 200-8^E RUE

ATTENDU QUE le comité du Manoir du Boisé Crabtree ne peut engager aucune somme à recevoir de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) afin d'effectuer des travaux destinés à recevoir la Caisse Desjardins de Joliette;

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins de Joliette a conclu une entente avec la municipalité de Crabtree;

ATTENDU QUE la municipalité dans le contexte d'un bail commercial à être signé doit fournir l'accès aux services d'aqueduc, d'égout, d'électricité et de climatisation;

ATTENDU QUE dans le contexte d'un bail commercial, le locataire, soit La Caisse Desjardins de Joliette, sera responsable des améliorations locatives qui seront réalisées à l'intérieur du local;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité d'acquérir rapidement l'édifice de la Caisse Desjardins de Joliette située au 200, 8^e Rue afin d'effectuer les travaux pourvu qu'il soit possible, avant de céder l'édifice au Manoir du Boisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers;

QUE le conseil mandate le maire, Denis Laporte et le directeur général, Pierre Rondeau, à procéder à la signature des actes nécessaires à prendre possession de la propriété sise au 200, 8^e Rue appartenant à la Caisse Desjardins de Joliette aux conditions entendues lors de la signature de la promesse d'achat.

QUE le directeur général, Pierre Rondeau, soit mandaté pour procéder aux travaux à être réalisés dont les coûts devront être préalablement approuvés par le conseil.

ADOPTÉ

R 292-2012

PROJET « BIEN MANGER, BIEN VIEILLIR »

ATTENDU QUE la municipalité veut appuyer le projet « Bien manger, bien vieillir »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers;

QUE le conseil municipal recommande au Ministère de la Famille et des Aînés de financer le projet « Bien manger, bien vieillir »;

QUE la municipalité s'engage à prêter gratuitement les salles pour la réalisation des activités, selon les mêmes critères que lors du projet précédent;

QUE la municipalité s'engage à offrir gratuitement un espace dans le bulletin municipal pour la promotion des activités et le recrutement et éventuellement pour des conseils en saine alimentation s'il y a de la place.

ADOPTÉ

293-2012

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT 2012-202 SUR LE STATIONNEMENT DANS LES RUES

Monsieur Jean Brousseau donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement numéro 2012-202 sur le stationnement dans les rues afin d'interdire le stationnement à sens inverse et sur les trottoirs.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 294-2012

FORMATION TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Françoise Cormier et Sylvie Frigon à participer aux formations offertes par la Table de concertation des groupes de femmes élues de Lanaudière en 2012 et 2013 et d'assumer les dépenses qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 295-2012

SOUMISSIONS POUR TRAVAUX DE TROTTOIRS

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les travaux de trottoirs, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (Taxes incluses)
9113-6358 Québec inc. bordure de ciment David	17 316,61 \$
Généreux construction	n'a pas déposé de soumission

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est

unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de 9113-6358 Québec inc. Bordure de ciment David, laquelle est la seule déposée et conforme.

ADOPTÉ

R 296-2012

REPRÉSENTANT AU COMITÉ OPÉRATIONNEL DU CLUB MÉGAROUES JOLIETTE

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater André Picard comme représentant au besoin, sur le comité opérationnel du Club Quad Mégaroues Joliette.

ADOPTÉ

R 297-2012

RÈGLEMENT 2012-217 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Sur la proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-217 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage 99-044 soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2012-217

ATTENDU QUE la compagnie Kruger Ltée désire l'obtention d'un permis pour la construction d'un abri de type industriel afin d'entreposer une pièce mécanique;

ATTENDU QU'il est interdit à l'intérieur de la zone I-1 les constructions ou assemblages de type dôme ou abri industriel;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord avec la demande de permis pour ce type de construction sur la propriété de la compagnie Kruger Ltée.

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut modifier l'article 4.14 du règlement de zonage afin d'autoriser les constructions et assemblages de type dôme ou abris industriels à l'intérieur de la zone 1-1;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 18 juillet 2012;

ATTENDU QU'une réunion de consultation a eu lieu le 6 août 2012;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 6 août 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le règlement 2012-217 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement

de zonage numéro 99-044 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, le dernier paragraphe de l'article 4.14 est abrogé et remplacé par ce qui suit :
Les constructions ou assemblages en forme de dômes ou de types industriels, quelque soit le matériel utilisé (Tôle, polyéthylène ou autre) sont permis uniquement dans les zones agricoles AG, AI, A et dans la zone industrielle I-1 à condition d'être plus reculé que la façade du bâtiment principal et d'avoir une quantité maximale de trois (3) sur une même propriété.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 298-2012

MINI CONGRÈS À L'INTENTION DES ÉLUS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à faire les démarches, au nom du Conseil municipal, pour l'organisation d'un mini-congrès à l'intention des élus municipaux et des employés municipaux qui y seront convoqués, lequel se tiendra les 23, 24 et 25 novembre prochain et d'autoriser les dépenses qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 299-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER POUR 2012

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale pour 2012.

ADOPTÉ

R 300-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION À UN CAMP D'ENTRAÎNEMENT INTERNATIONAL DE SOCCER EN FRANCE

ATTENDU QUE la politique de tarification des loisirs, adoptée le 5 mai 2008, ne permet pas de subventionner la participation à des événements internationaux;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande pour aider une équipe de soccer FU-11AA du club de soccer Le Laser qui participera à un camp d'entraînement international à Cannes en France au printemps 2013;

ATTENDU QU'une des joueuses de l'équipe est résidente de Crabtree :

ATTENDU QUE le conseil peut exercer son pouvoir discrétionnaire de subventionner certains athlètes élités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la subvention spéciale et non récurrente d'un montant de 250 \$ à l'équipe de soccer « LASER FU-11AA »;

ADOPTÉ

R 301-2012

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE - 2013

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 400 \$ pour l'année 2013 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à notre comité de dépannage alimentaire ainsi qu'à notre comité des cuisines collectives La Bouffe du Bonheur.

ADOPTÉ

R 302-2012

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2012-2013 au coût de 150 \$ (taxes en sus);

QUE monsieur Denis Laporte soit le délégué de la municipalité à la Chambre de commerce du Grand Joliette.

ADOPTÉ

R 303-2012

VENTE D'UN TERRAIN DANS LE MINI-PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE le conseil a adopté le 15 novembre 2010 la résolution R 378-2010 mandatant le maire et le directeur général afin de négocier la vente de terrains dans le futur mini-parc industriel avec des acheteurs potentiels;

ATTENDU QUE le 7 octobre 2011 le conseil adoptait la résolution R 362 2011 autorisant la vente d'un terrain à M. Raphaël Doucet;

ATTENDU QUE M. Raphaël Doucet a avisé la municipalité verbalement qu'il n'avait plus d'intérêt pour l'achat du terrain;

ATTENDU QUE monsieur Richard Landry veut acquérir un lot dans le mini-parc industriel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree est prête à disposer de ce terrain en faveur de monsieur Richard Landry pour le prix de 23 082,82 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers:

QUE la Municipalité de Crabtree vende à Richard Landry, les lots 477-7-17 et 478-16-60, du cadastre de la Paroisse de Sainte-Marie-Salomé, circonscription foncière de Joliette, ayant une superficie d'environ 3 971,1 mètres carrés, selon les conditions du contrat à être préparé par Me Jacques Raymond, Notaire, en ajoutant la condition suivante :

QUE l'acheteur consente à ce que la municipalité réserve s'il y a lieu, la partie nécessaire de terrain près de l'intersection de la 4^e Avenue et de la 21^e Rue, afin de le céder à GAZ MÉTRO, soit une surface estimée à environ 24 M² et que le prix soit ajusté en conséquence de la superficie réservée ;

QUE le maire, Denis Laporte, et le Directeur général, Pierre Rondeau, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte final de cession à être préparé par Me Jacques Raymond, Notaire.

ADOPTÉ

R 304-2012

PRÊT DE SALLE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

ATTENDU QUE dans le cadre de la réforme cadastrale le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MNRF) doit consulter les citoyens ;

ATTENDU QUE le MRNF entend tenir 2 journées de consultation les 23 et 24 octobre de 9 h à 20 h ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers de prêter gratuitement la salle du Centre communautaire et culturel les 23 et 24 octobre 2012.

ADOPTÉ

R 305-2012

PRÊT DE SALLE AUX PROJETS RÉCITS DE VIE DU COMITÉ VIEILLIR EN DEMEURANT DANS SA COMMUNAUTÉ

Sur proposition de Sylvie Frigon, appuyé par Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel gratuitement pour un après-midi pour le lancement du recueil qui sera produit par les aînés et les jeunes de l'école Sacré-Cœur-de-Jésus.

ADOPTÉ

R 305-2012

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 24 septembre 2012 à 16 h 30.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 20.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.